



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2859

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Participation pour équipements métropolitains - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Berthilier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguot, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2859**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Participation pour équipements métropolitains - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Villeurbanne - ZAC des Maisons-Neuves fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2004-2012 du 12 juillet 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, a approuvé le dossier de création et le dossier de réalisation de la ZAC des Maisons-Neuves à Villeurbanne, et confié la réalisation de la zone à l'OPAC du Rhône par convention publique d'aménagement.

Par délibération n° 2016-1498 du 19 septembre 2016, il a été approuvé un protocole de pré-liquidation qui confie la concession d'aménagement à Lyon Métropole habitat (LMH) (ex OPAC du Rhône) jusqu'au 22 juillet 2020.

Le périmètre de la ZAC des Maisons-Neuves est délimité au sud par la rue Jean Jaurès et la place des Maisons-Neuves, à l'ouest, par la rue Frédéric Mistral, à l'est par le square Florian et au nord par la rue Saint Exupéry.

Les objectifs poursuivis sur ce site visaient à :

- renforcer la centralité du quartier des Maisons Neuves,
- renforcer les équipements publics du secteur,
- développer un secteur à dominante résidentielle avec un souci particulier de la qualité paysagère.

Le projet d'aménagement qui est en cours de finition permet la réalisation de :

- 391 logements en accession libre, accession sociale, locatif social, habitat coopératif,
- une rue principale nord-sud : la rue Raymond Terracher, s'élargissant par une petite place sur la rue Jean Jaurès,
- des voies de desserte des bâtiments, à l'ouest la rue Maubant et une seconde voie à l'est,
- un cheminement doux est-ouest, un espace vert central,
- un équipement petite enfance sous maîtrise d'ouvrage Ville, hors bilan.

Le bilan prévisionnel de l'opération acté par délibération du Conseil n° 2010-1511 du 31 mai 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 073 493 €HT. Il prévoit une participation pour les équipements qui sont rétrocédés à la Métropole (rues Terracher, Maubant, de desserte est, place à l'angle de la rue Jean Jaurès). Ce montant de participation s'élève à 710 030 €HT, soit 852 036 €TTC.

Par ailleurs, l'opération bénéficiera d'un excédent estimé à 39 000 € qui devra être versé à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation financière pour les équipements rétrocédés à la Métropole ainsi que l'excédent sur l'opération.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale pour un montant de 852 036 € TTC en dépenses en 2018 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O0758.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2018 pour un montant de 852 036 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n°0P06O0758.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - pour un montant de 852 036 € TTC.

**5° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 39 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 74 - opération n° 0P06O0758.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**